

# **MSDRO 21 P26**

## **Didactique du droit II**

**Enseigner la responsabilité civile par la  
résolution de cas**

# Retour sur le travail à distance du 17 avril

# Didactique du droit B, MSDRO 21, printemps 2026

Accueil / Mes cours / MSDRO21 P26 / Séance 7 du 17 avril 2026 / Atelier pour la réalisation du travail à distance

## Rapport d'évaluation de l'atelier ▾

Prénom Nom de famille	Travail remis modification / Dernière	Notes reçues	Note pour le travail remis (sur 100)	Notes données	Note pour l'évaluation (sur 20)
IB Iza Baumgratz	Problématisation de l'activité présentée en séminaire : Responsabilité civile et Intelligence artificielle. Iza modifié le vendredi 17 avril 2026, 09:45	- (-)← SM Stéphane Murset	-	100 (-)→ SM Stéphane Murset	-
		100 (-)← GV Gilles Verdon		100 (-)→ GV Gilles Verdon	
DC Daniel Costantini	Travail de Daniel Costantini - Droit d'auteur modifié le vendredi 17 avril 2026, 01:18	100 (-)← RO Romain Oguey	-	100 (-)→ RO Romain Oguey	-
		100 (-)← BV Blaise Virchaux		100 (-)→ BV Blaise Virchaux	
RD Roxanne Debrot	Travail de Roxanne modifié le vendredi 17 avril 2026, 10:06	100 (-)← DS David Stojanov	-	100 (-)→ DS David Stojanov	-
		100 (-)← JT Jean-Marc Thorin		100 (-)→ JT Jean-Marc Thorin	
HD Hugo Drezet	Travail de Hugo modifié le jeudi 16 avril 2026, 08:39	100 (-)← NM Nadia Mendes De Carvalho	-	100 (-)→ NM Nadia Mendes De Carvalho	-
		100 (-)← AP Alexandra Palhais		100 (-)→ AP Alexandra Palhais	
SE Shayegan Eshghi	Aucun travail remis par cet utilisateur	-	-	-	-
MK Myrto Kotrotsios	Aucun travail remis par cet utilisateur	-	-	-	-
NM Nadia Mendes De Carvalho	Nadia Mendes modifié le vendredi 17 avril 2026, 09:33	100 (-)← HD Hugo Drezet	-	100 (-)→ HD Hugo Drezet	-
		100 (-)← AP Alexandra Palhais		100 (-)→ AP Alexandra Palhais	
SM Stéphane Murset	Travail de Stephane modifié le vendredi 17 avril 2026, 15:36	100 (-)← IB Iza Baumgratz	-	- (-)→ IB Iza Baumgratz	-
		100 (-)← GV Gilles Verdon		100 (-)→ GV Gilles Verdon	
RO Romain Oguey	Travail de Romain modifié le vendredi 17 avril 2026, 01:01	100 (-)← DC Daniel Costantini	-	100 (-)→ DC Daniel Costantini	-
		100 (-)← BV Blaise Virchaux		100 (-)→ BV Blaise Virchaux	
AP Alexandra Palhais	Travail de Alexandra modifié le jeudi 16 avril 2026, 23:40	100 (-)← HD Hugo Drezet	-	100 (-)→ HD Hugo Drezet	-
		100 (-)← NM Nadia Mendes De Carvalho		100 (-)→ NM Nadia Mendes De Carvalho	

# Le travail à distance du 17 octobre 2025



🔍 ∞ ❤️ [Faire un don](#) [Créer un compte](#) [Se connecter](#)

## ☰ Didactique du droit

🌐 1 langue ▾

Article [Discussion](#)

Lire [Modifier](#) [Modifier le code](#) [Voir l'historique](#) [Outils](#) ▾

Une **didactique du droit** est une manière d'enseigner les pratiques et les [sciences juridiques](#). Dans de nombreux pays, ces enseignements se font au sein d'écoles dédiées sous la forme d'un cursus d'[études de droit](#). Il existe différentes méthodes pédagogiques : par exemple, en [Allemagne](#), les disciples apprennent à rédiger des cas pratiques en suivant le *Gutachtenstil*, tandis que les facultés américaines utilisent la [méthode des cas](#) ou la [méthode des recueils de jurisprudence](#). Une des questions didactiques majeures dans l'enseignement du droit est de savoir dans quelle mesure il est nécessaire de suivre la même formation pour apprendre les différents [métiers du droit](#).

Qu'est-ce que la didactique du droit ?

Quand on travaille dans le champ de la didactique du droit, on réfléchit à quoi ?



**L'éducation au politique dans les disciplines scolaires : contributions du droit, du français, de la géographie, de l'histoire, des arts, des SVT et des mathématiques aux compétences citoyennes**

Personnes coordinatrices : Sylvain Doussot, Marc-André Éthier, Nadine Fink, David Lefrançois

Quels sont les apports, pour l'éducation au politique, de l'enseignement des disciplines dans le cadre de l'apprentissage par la problématisation ?

# Problématologie des questions socialement vives. Repères épistémologiques pour l'école

Michel Fabre

Figure 1. Degrés et dimensions de problématicité

	<i>Problème mal structuré</i>	<i>Problème flou</i>	<i>Problème pernicieux</i>	<i>Problème super-pernicieux</i>
<i>Exemples</i>	Conception architecturale artistique	Aménagement du territoire	Réformes politiques, sociales	Changement climatique, gestion d'une pandémie
<i>Polysémie</i>	x	x	xx	xxx
<i>Conflictualité</i>		x	xx	xxx
<i>Complexité</i>	x	x	xx	xxx
<i>Temporalité critique</i>			x	xxx
<i>Ouverture</i>	x	x	xx	xxx

(-)  (+)

Axe de problématicité croissante

Et pour le droit ?

Un enseignement « classique »  
du droit pour

- connaître notre ordre juridique et les règles essentielles
- maîtriser un raisonnement juridique
- appliquer le droit actuel afin de résoudre des problèmes tirés de vie quotidienne



Un enseignement du droit dans un  
« monde problématique » pour

- évaluer et critiquer l'efficacité et la pertinence du droit actuel
- questionner les règles et refaire la pesée des intérêts qui a conduit à leur élaboration
- trouver de nouveaux consensus pour de nouveaux droits ou principes juridiques

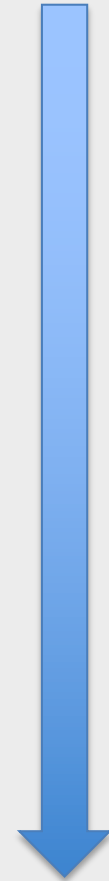
Résoudre un problème  
actuel en appliquant une  
règle de droit donnée



Problématiser  
une règle de droit actuelle  
pour aborder une  
question socialement vive

# Vos propositions pour problématiser le droit

- Des problèmes à résoudre en exerçant un raisonnement juridique de manière critique
- Comparer de manière critique les résolutions diverses de problèmes juridiques
- Réfléchir à l'évolution du droit pour résoudre des problèmes soulevant des questions socialement vives



Axe de problématicité croissante ?



**L'éducation au politique dans les disciplines scolaires : contributions du droit, du français, de la géographie, de l'histoire, des arts, des SVT et des mathématiques aux compétences citoyennes**

Personnes coordinatrices : Sylvain Doussot, Marc-André Éthier, Nadine Fink, David Lefrançois



Un texte de synthèse à rédiger pour la mi-mai sur la base de vos propositions de problématisation !

# Et pour terminer notre année de didactique du droit :



Proposer un paragraphe sur la problématisation dans l'enseignement du droit sur la page « Didactique du droit » de Wikipedia...

The screenshot shows the top part of a Wikipedia article. At the top left is the Wikipedia logo with the text 'WIKIPÉDIA L'encyclopédie libre'. To the right are search and navigation icons, and links for 'Faire un don', 'Créer un compte', and 'Se connecter'. Below this is the article title 'Didactique du droit' with a language dropdown set to '1 langue'. Under the title are tabs for 'Article' and 'Discussion', and a row of action links: 'Lire', 'Modifier', 'Modifier le code', 'Voir l'historique', and 'Outils'. The main text of the article begins with: 'Une **didactique du droit** est une manière d'enseigner les pratiques et les sciences juridiques. Dans de nombreux pays, ces enseignements se font au sein d'écoles dédiées sous la forme d'un cursus d'études de droit. Il existe différentes méthodes pédagogiques : par exemple, en Allemagne, les disciples apprennent à rédiger des cas pratiques en suivant le *Gutachtenstil*, tandis que les facultés américaines utilisent la méthode des cas ou la méthode des recueils de jurisprudence. Une des questions didactiques majeures dans l'enseignement du droit est de savoir dans quelle mesure il est nécessaire de suivre la même formation pour apprendre les différents métiers du droit.'

# Quelques rappels sur la responsabilité civile

# La responsabilité des préjudices

- En principe, celui qui subit un préjudice doit en supporter les conséquences, soit il en prend le risque, soit il contracte une assurance particulière pour s'en prémunir.
- *Dans certains cas où une cause particulière le justifie, la loi impose à un tiers l'obligation de réparer le préjudice.*

# La responsabilité civile : une définition et deux fonctions

**La responsabilité civile** = l'ensemble des normes permettant à une personne de faire réparer par un tiers le préjudice qu'elle a subi

Une fonction principale : la **réparation** du préjudice

= la personne lésée ne doit être ni appauvrie, ni enrichie (l'indemnité devrait correspondre au préjudice et non le dépasser)

Une fonction accessoire : la **prévention** des atteintes dommageables

= le risque de devoir réparer les dommages sert de prévention

Mais aucun objectif de punition !

= pas de *punitive damages*

# Les conditions générales de la responsabilité civile

Pour qu'une personne soit obligée de réparer le dommage causé à autrui, il faut :

1. un **préjudice**
2. un **chef de responsabilité**
3. un **rapport de causalité**
4. un **acte illicite**

# Les conditions de la responsabilité civile

## 1. Un préjudice

= toute diminution non voulue des biens d'une personne

- le **dommage** au sens strict  
(= diminution non volontaire du patrimoine d'une personne)
- le **tort moral**  
(= les souffrances physiques ou psychiques ressenties par la victime à la suite d'une atteinte à sa personnalité)

# Les conditions de la responsabilité civile

## 2. Un chef de responsabilité

- la **faute** pour la **responsabilité aquilienne**

= le manquement de la volonté aux devoirs imposés par l'ordre juridique (il faut agir comme le *bonus pater familias*)

- un manquement à un **devoir de diligence** particulier pour la **responsabilité objective simple** (employeur, chef de famille, propriétaire d'animal ou d'immeuble)
- la **création d'un risque** particulier pour la **responsabilité objective aggravée** (voiture, avion, usine nucléaire,...)

# Exercice

Distinguer les différents types de responsabilité civile (exercice d'application)



A l'aide du QR code ci-contre, vous répondez à un questionnaire en ligne sur les différents types de responsabilités civiles.

N'oubliez pas d'envoyer vos réponses !

# Les conditions de la responsabilité civile

## 3. Un rapport de causalité

= lien de causalité entre le fait générateur de responsabilité et le préjudice

Il faut les deux aspects suivants :

- la **causalité naturelle** (le fait générateur de responsabilité doit être une cause nécessaire du préjudice, une condition *sine qua non*)
- la **causalité adéquate** (selon le cours ordinaire des choses et l'expérience de la vie, le fait générateur de responsabilité est propre à entraîner un effet du genre qui s'est produit)

(le lien de causalité a-t-il été rompu par un cas de force majeure, la faute ou le fait de la victime/d'un tiers ? )

# Les conditions de la responsabilité civile

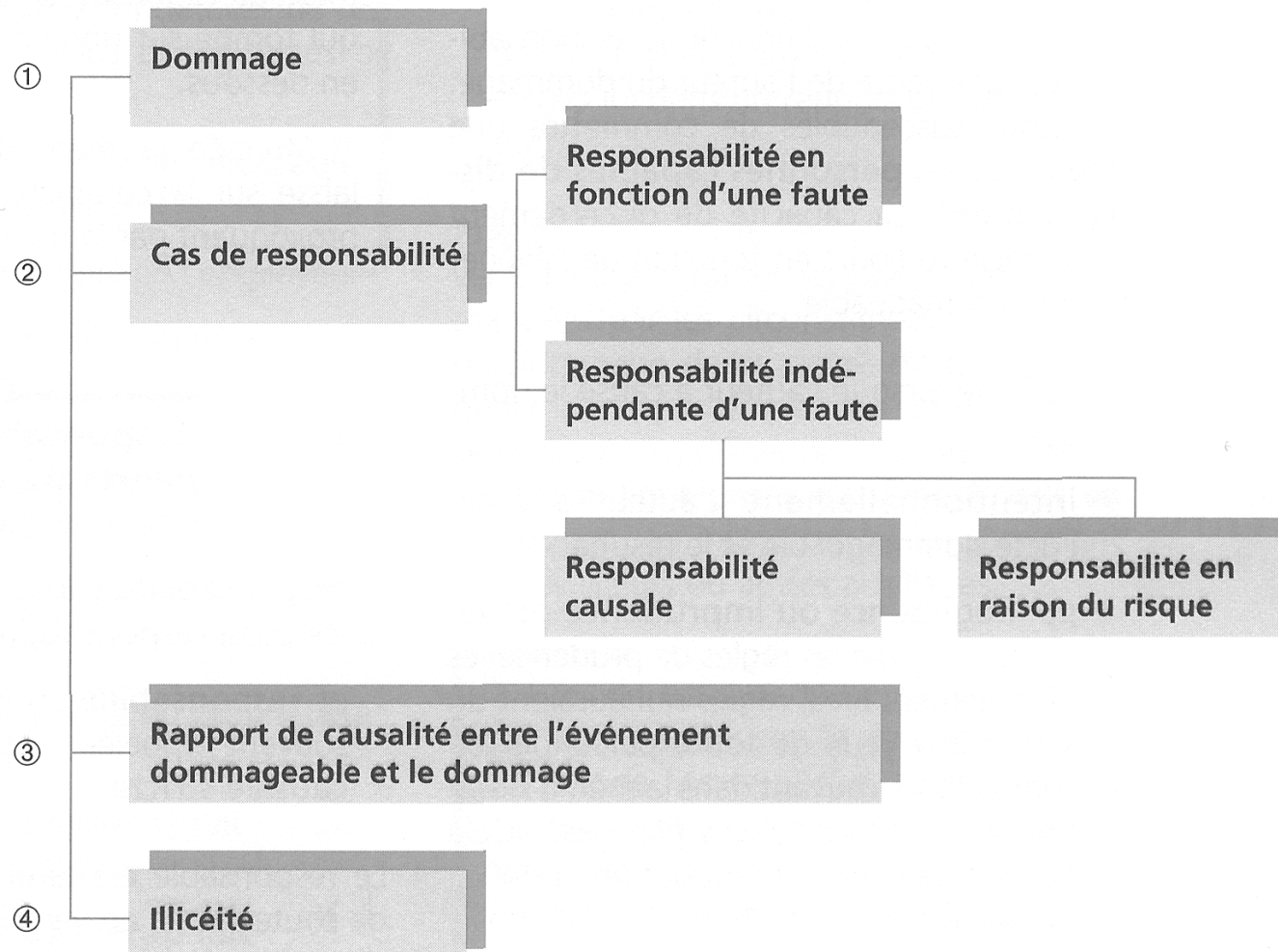
## 4. Un acte illicite

= la violation d'une norme protectrice des intérêts d'autrui (règle de droit écrite ou non écrite imposant une défense de nuire, cf. lois, coutumes ou principes généraux), **en l'absence de motifs justificatifs**

Les principaux motifs justificatifs sont :

- le consentement de la victime (art. 44 I CO)
- l'exercice d'un droit privé qui justifie l'atteinte (art. 684 CC)
- la légitime défense (art. 52 I CO)
- l'état de nécessité (art. 52 II CO, 701 CC)
- la défense personnelle (art. 52 III CO, 57 I CO, 926 II CC)

# Les conditions de la responsabilité civile



Tiré de : SCHENKER P. (dir.), *Notions de base du CC et du CO*, Zürich, AFA, 2002, p. 131.

# Exercice

Vous cliquez sur un des 4 liens, disponibles sur [www.gaius.ch](http://www.gaius.ch), ouvrant un formulaire en ligne.

En remplissant individuellement ce questionnaire, vous déterminez les conditions de la responsabilité civile évoquée à l'aide de l'article du CO donné.

**Art. 41 CO (responsabilité civile aquilienne ou délictuelle)**

A. Principes  
généraux  
I. Conditions de  
la responsabilité

**Art. 41**

<sup>1</sup> Celui qui cause, d'une manière illicite, un dommage à autrui, soit intentionnellement, soit par négligence ou imprudence, est tenu de le réparer.

**Si** - ..... ,  
- ..... ,  
- ..... ,  
- ..... ,

**alors :** .....

**Art. 19 al. 3 CC (responsabilité civile pour acte illicite d'une personne privée de l'exercice des droits civils, mais capable de discernement)**

**Art. 19**

3. Personnes  
capables de  
discernement qui  
n'ont pas  
l'exercice des  
droits civils  
a. Principe<sup>9</sup>

<sup>3</sup> Ils sont responsables du dommage causé par leurs actes illicites.

**Si** - ..... ,  
- ..... ,  
- ..... ,  
- ..... ,

**alors :** .....



# Comment lire une disposition légale ?

MSDRO 31

= identifier les éléments qui composent la règle légale :

- Une ou plusieurs propositions subordonnées (*Si...*, *Celui qui...*, *Lorsque...*, ...; elles peuvent être *positives, négatives, simples, alternatives, cumulatives, exclusives, disjonctives*) indiquant les conditions d'application de la règle  
(= état de fait visé par la règle)
- Une proposition principale indiquant l'effet juridique attaché à l'état de fait (= la conséquence juridique)

## Savoir-faire 4 : lire une règle légale

MSDRO 31

### CO 41 I

#### A. Principes généraux I. Conditions de la responsabilité

1. Celui qui cause, d'une manière illicite, un dommage à autrui, soit intentionnellement, soit par négligence ou imprudence, est tenu de le réparer.

#### Conditions cumulatives

1. Auteur = personne au sens juridique

2. Victime = personne au sens juridique

3. Dommage

4. Illicéité

5. a) Intention OU b) Négligence/Imprudence (conditions alternatives) (= Faute)

6. Rapport de causalité entre comportement et dommage

## Savoir-faire 5 : interpréter une règle légale

MSDRO 31

### CO 41 I

#### A. Principes généraux I. Conditions de la responsabilité

<sup>1</sup> Celui qui **cause**, d'une manière illicite, un dommage à autrui, soit intentionnellement, soit par **négligence ou imprudence**, est tenu de le réparer.

**Argument littéral** : l'analyse du texte de la règle permet de déterminer 6 conditions d'application de cet article (auteur, victime, dommage, illicéité, intention ou négligence, causalité)

**Argument historique** : l'analyse de la genèse de la règle permet de dire que la notion de négligence englobe également la notion d'imprudence (cette dernière n'étant donc pas une condition supplémentaire)

**Argument systématique** : l'analyse de la place de la règle de 41 CO dans le système de la loi permet de limiter les cas de 41 CO aux cas généraux, à l'exclusion des cas spéciaux réglés par les articles CO 54 ss

**Argument téléologique** : l'analyse du but de la règle permet de comprendre qu'une causalité naturelle n'est pas suffisante pour rendre responsable l'auteur du dommage, mais que cette causalité devra être plus spécifique, soit adéquate

**Art. 41 CO (responsabilité civile aquilienne ou délictuelle)**

**Art. 41**

A. Principes généraux  
I. Conditions de la responsabilité

<sup>1</sup> Celui qui cause, d'une manière illicite, un dommage à autrui, soit intentionnellement, soit par négligence ou imprudence, est tenu de le réparer.

- Si**
- quelqu'un subi un dommage,
  - ce dommage est causé (de manière naturelle et adéquate) par le comportement d'une autre personne,
  - ce comportement est fautif (de manière intentionnelle ou par négligence),
  - ce comportement est illicite (violation d'une norme protectrice d'autrui sans motif justificatif),
- alors** la personne ayant causé le dommage est tenue de le réparer.

**Art. 19 al. 3 CC (responsabilité civile pour acte illicite d'une personne privée de l'exercice des droits civils, mais capable de discernement)**

**Art. 19**

3. Personnes capables de discernement qui n'ont pas l'exercice des droits civils  
a. Principe<sup>9</sup>

<sup>3</sup> Ils sont responsables du dommage causé par leurs actes illicites.

- Si**
- une personne est capable de discernement,
  - cette personne est privée de l'exercice des droits civils,
  - cette personne commet un acte illicite,
  - l'acte illicite commis provoque un dommage
- alors** cette personne est responsable du dommage et est tenue de le réparer.

**Art. 333 al. 1 CC (responsabilité civile du chef de famille)**

**Art. 333**

II. Responsabilité

<sup>1</sup> Le chef de la famille est responsable du dommage causé par les mineurs, par les personnes sous curatelle de portée générale ou par les personnes atteintes d'une déficience mentale ou de troubles psychiques placés sous son autorité, à moins qu'il ne justifie les avoir surveillés de la manière usitée et avec l'attention commandée par les circonstances.<sup>419</sup>

- Si**
- une personne est un chef de famille ayant un mineur ou une personne placée sous son autorité,
  - quelqu'un subi un dommage,
  - ce dommage est causé (de manière naturelle et adéquate) par le comportement du mineur ou de la personne placée sous l'autorité du chef de famille,
  - ce comportement est illicite (violation d'une norme protectrice d'autrui sans motif justificatif),
  - le chef de famille ne peut prouver qu'il a surveillé le mineur ou la personne sous son autorité avec l'attention commandée par les circonstances,
- alors :** le chef de famille est responsable du dommage et est tenu de le réparer.

## Les différents types de responsabilité civile

La responsabilité pour faute (art. 41 ICO) <i>et pour tort moral (art. 49 I CO)</i>	La responsabilité objective simple de l'employeur (art. 55 I CO)	La responsabilité objective aggravée du détenteur d'automobile (art. 58 I -59 I LCR)	La responsabilité contractuelle (art. 97 I CO)
<p>Conditions d'application :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. un préjudice</li> <li>2. une faute</li> <li>3. un rapport de causalité entre la faute et le préjudice</li> <li>4. un acte illicite</li> </ol> <p><i>Pour le tort moral, il faut en plus :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>5. <i>une gravité particulière du préjudice (du tort moral)</i></li> <li>6. <i>l'exclusion d'une autre forme de réparation</i></li> </ol>	<p>Conditions d'application :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. un préjudice</li> <li>2. un acte commis par un auxiliaire</li> <li>3. un acte commis dans l'accomplissement de son travail</li> <li>4. un lien de causalité</li> <li>5. un acte illicite</li> <li>6. une absence de preuves libératoires</li> </ol>	<p>Conditions d'application :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. un préjudice</li> <li>2. un détenteur du véhicule</li> <li>3. la réalisation du risque résultant de l'emploi du véhicule</li> <li>4. un lien de causalité</li> <li>5. une absence de preuves libératoires</li> </ol>	<p>Conditions d'application :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. un préjudice</li> <li>2. une violation du contrat (= une obligation contractuelle n'est pas exécutée du tout ou n'est exécutée qu'imparfaitement)</li> <li>3. un lien de causalité</li> </ol>
<p>Conséquence juridique : devoir réparer le dommage</p>	<p>Conséquence juridique : devoir réparer le dommage</p>	<p>Conséquence juridique : devoir réparer le dommage</p>	<p>Conséquence juridique : devoir réparer le dommage</p>

# Des cas pour travailler la responsabilité civile

SUISSE

## Accident de télécabine. Télécabine d'Engelberg projetée contre un pylône avant de tomber

La chute mortelle d'une télécabine mercredi au-dessus d'Engelberg (OW) serait due à «une rafale de vent d'une force inattendue», selon son constructeur. Le souffle aurait projeté la cabine contre un pylône, ce qui l'aurait décrochée, suppose aussi le SESE.



Avant de tomber et d'effectuer des tonneaux dans une pente enneigée, la télécabine a percuté un pylône sous l'effet d'une puissante rafale de vent, selon son constructeur. Elle s'est alors décrochée du câble porteur, ce qui a causé sa chute (archives). KEYSTONE/KANTONSPOLIZEI NIDWALDEN



20 mars 2026 à 11:19, mis à jour à 16:20

Temps de lecture : 2 min

## Un chasseur abat un chien tenu en laisse et promené par sa proprio

Dans un village grison, un chasseur a abattu un chien alors que celui-ci était en laisse, en train d'être promené par sa propriétaire. L'homme a été interpellé.

VAUD

Publié 30. novembre 2024, 14:22

## Un chasseur tué lors d'une partie de chasse dans le Gros-de-Vaud

Un tragique accident de chasse s'est produit à Oulens-sous-Echallens. Un chasseur de 64 ans a été mortellement touché par un tir, lors d'une chasse au sanglier.



## Un véhicule militaire se renverse, quatre recrues blessées

Mercredi après-midi à Hinwil (ZH), un véhicule militaire s'est renversé dans un giratoire, blessant quatre recrues. L'un des blessés a été évacué par hélicoptère.

Publié: 08.04.2026 à 16:39 heures | Dernière mise à jour: 10.04.2026 à 15:41 heures



Partager Écouter



Votations **Faits divers**

Accueil | Suisse | Faits divers | Zurich: un ouvrier de 19 ans meurt écrasé par une dalle

**Accident mortel à Stara**

## Un ouvrier de 19 ans tué sur le coup par une dalle de béton

Le drame s'est déroulé ce jeudi sur un chantier d'une commune zurichoise. La victime n'a pas survécu à ses blessures.



**Adriana Stimoli**

Publié aujourd'hui à 12h45



Info Sport Culture | Moyen-Orient

TV & Streaming Audio

### Info

TV • Radio • Moyen-Orient • Suisse • Monde • Ukraine • Economie • Santé • Société • Environnement

## Un adolescent de 15 ans a perdu la vie à Allaman après avoir été percuté par un train

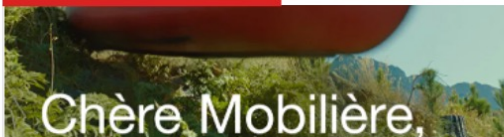
Vaud

Modifié le 9 avril 2026 à 15:03

Résumé de l'article

Partager

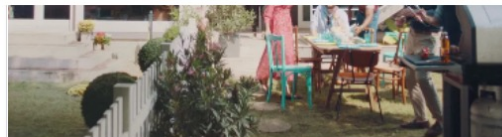
## la Mobilière



### Notre publicité

#### L'autre jour en vacances...

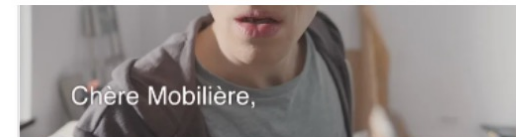
bien que j'aie fermement arrimé notre canoë sur le toit, il s'est retrouvé sur la banquette arrière de notre voiture. Quoi qu'il arrive, nous vous aidons rapidement et simplement.



### Notre publicité

#### Les aléas de la technologie...

Parfois, la vie nous réserve des surprises. Et même de mauvaises surprises.



### Notre publicité

#### Une autre façon de faire la connaissance de ses voisins...

Quand on emménage dans un nouvel appartement, on ne sait plus où donner de la tête. Avant même de déballer les cartons, il faut commencer par monter les meubles. Et ce qui doit arriver finit par arriver.

<https://www.mobiliere.ch/la-mobiliere/a-propos/notre-publicite/spots-publicitaires-cher-mobiliere>

Les **Rétrospectives LawInside 2025** compilent par domaine du droit de l'ensemble des arrêts du Tribunal fédéral résumés sur Lawinside en 2025. Les arrêts sont brièvement résumés.

## Rétrospective | 2025



RESPONSABILITÉ CIVILE | 2025

Camille de Salis

<https://lawinside.ch/retrospective/retrospective-2025/>

## LawInside.

### Rétrospective en **responsabilité civile** | 2025

Camille de Salis

Janvier 2025 | Décembre 2025

**ATF 151 III 35**

**L'effet rétroactif du droit d'action directe du tiers lésé envers l'entreprise d'assurance (art. 60 al. 1<sup>er</sup> LCA)**

L'art. 103a LCA prévoit une réglementation exhaustive du droit transitoire. Partant, le droit d'action directe de l'art. 60 al. 1<sup>er</sup> LCA n'est pas ouvert aux contrats conclus avant la révision partielle de la Loi sur le contrat d'assurance entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022 (ALVO). [www.lawinside.ch/1547/](http://www.lawinside.ch/1547/)

**TF, 19.02.2025, 4F\_22/2024**

**La demande de révision suite à la condamnation de la Suisse par la CourEDH dans l'affaire Jann-Zwicker et Jann**

Le Tribunal fédéral admet la demande de révision (art. 122 LTF) des requérants ayant obtenu gain de cause devant la CourEDH dans l'affaire **Jann-Zwicker et Jann c. Suisse** (*dies a quo* du délai de prescription absolu et dommages différés en lien avec l'amiante). Il renvoie la cause à l'instance inférieure pour nouvel examen (CdS). [www.lawinside.ch/1552/](http://www.lawinside.ch/1552/)

**ATF 151 III 328**

**Tort moral et droit préférentiel du lésé : pas de limitation en cas de faute concomitante**

Même en cas de faute concomitante, rien ne justifie de limiter le droit préférentiel du lésé en matière de tort moral (QC). [www.lawinside.ch/1554/](http://www.lawinside.ch/1554/)

**TF, 13.03.2025, 4A\_416/2024\***

**L'immatriculation d'un véhicule comme critère d'assurance obligatoire (art. 75 al. 3 LPGa)**

Le détenteur qui a assuré et immatriculé son véhicule automobile est « obligatoirement assuré » au sens de l'art. 75 al. 3 LPGa, quand bien même ce véhicule n'a jamais circulé sur la voie publique. La responsabilité du détenteur de véhicule (cf. art. 58 ss LCR) s'applique également aux accidents qui se produisent hors de la voie publique (IB). [www.lawinside.ch/1580/](http://www.lawinside.ch/1580/)



# L'actualité dans les domaines de la RC et des assurances

<https://rcassurances.ch/>

## Responsabilité civile

La **responsabilité** est une obligation faite à une personne de réparer le dommage causé à autrui. À quelles conditions? La prestation est généralement **pécuniaire** et a pour but de remettre la personne lésée dans la situation qui était la sienne **avant le dommage**.

On entend par **civile** la responsabilité prévue par le **droit privé**. Dans un autre sens, *civile* désigne une responsabilité **extracontractuelle** (par opposition à la responsabilité contractuelle). Il n'y a donc **pas de relation juridique préexistante avec le lésé** (la RC au sens étroit est la responsabilité extracontractuelle). Il y a toutefois des cas qui relèvent de la RC et de la responsabilité contractuelle? Par exemple, *une violation d'un devoir contractuel qui constitue aussi la violation d'un devoir général*.

### INSCRIPTION À LA NEWSLETTER

Je m'inscris!

### DERNIERS ARRÊTS COMMENTÉS

#### 10 novembre 2025

TF 8C\_535/2024

Assurance-invalidité; troubles psychiques; capacité de travail résiduelle; activité adaptée; télétravail; exigibilité; art. 7, 8 et 16 LPGA

#### 13 mars 2025

TF 4A\_416/2024

Responsabilité du détenteur de véhicule automobile; coordination extrasystémique; recours subrogatoire; assurance obligatoire; limitation du droit de recours; art. 58 et 63 LCR; 72 et 75 LPGA

## Les différents types de responsabilité civile

<p>Robert est très susceptible et ne supporte pas qu'on lui dise Bob, ce qu'a malencontreusement fait Albert. Robert frappe Albert au visage et le blesse. Ce dernier perd deux dents, trois jours de travail et une partie de son charme. Que peut faire Albert pour obliger Robert à réparer les préjudices subis ?</p>	<p>M. Sapin, menuisier à Charmey, a chargé deux de ses ouvriers de transporter des placards de cuisine jusqu'à un chantier à Ecuwillens. Plutôt que de s'y rendre immédiatement, les ouvriers ont effectué un détour par Gruyères pour manger une fondue et boire un verre. En quittant Gruyères, ils ont heurté la voiture de Jacques, touriste de passage. Toute l'aile droite de la voiture est abîmée. M. Sapin devra-t-il payer quelque chose ?</p>	<p>Par une nuit de forte pluie, Mme Dupont rentre chez elle au volant de sa voiture. Alors qu'elle approche de sa maison, elle est éblouie par les feux de croisement de la voiture de son voisin, M. Clerc, stationnée devant la maison de celui-ci. Mme Dupont percute alors mortellement M. Girardin, qui cheminait dans le même sens sur le côté de la route. Qu'en est-il de la responsabilité de M. Clerc ?</p>	<p>M. Jechante a signé un contrat d'édition avec une célèbre maison de disques et a promis de livrer un nouvel album de 12 chansons inédites pour la fin novembre. La maison de disques a investi de fortes sommes pour faire la promotion de cet album en mentionnant notamment une sortie pour Noël et 12 nouveaux titres. Le 30 novembre, avouant un manque d'inspiration, M. Jechante livre un album de 10 titres, dont 4 reprises. Que peut faire la maison de disque ?</p>
<p>Art. 41 I et 49 I CO Syllogisme juridique :</p>	<p>Art. 55 I CO Syllogisme juridique :</p>	<p>Art. 58 I et 59 I LCR Syllogisme juridique :</p>	<p>Art. 97 I CO Syllogisme juridique :</p>

# Présentation des séminaires

La parole est à Iza, Nadia Z et Nadia M.

(toutes les informations concernant les séminaires sont disponibles sur le forum de la séance)

# Travailler une compétence juridique :

## Formuler un syllogisme juridique pour résoudre des cas simples de la vie quotidienne

Des ressources à mobiliser (savoirs, savoir-faire, ...) :

- connaître le vocabulaire juridique du thème
- connaître la structure de l'ordre juridique et de la notion étudiée
- manipuler des textes de loi
- savoir lire une règle légale (conséquence juridique et conditions)
- formuler un syllogisme juridique (Si... alors..., Or..., Donc...)
- trouver des informations dans la doctrine

Des familles de situation de tâches complexes :

- analyser un état de fait de la vie quotidienne (petits cas, extraits de presse, jugements, ...) pour en déterminer les enjeux juridiques
- trouver les textes légaux et les règles topiques d'un cas d'espèce dans tout l'ordre juridique
- appliquer un syllogisme à une situation concrète pour proposer une solution juridique plausible
- maîtriser l'utilisation de l'IA pour s'aider à la résolution de cas

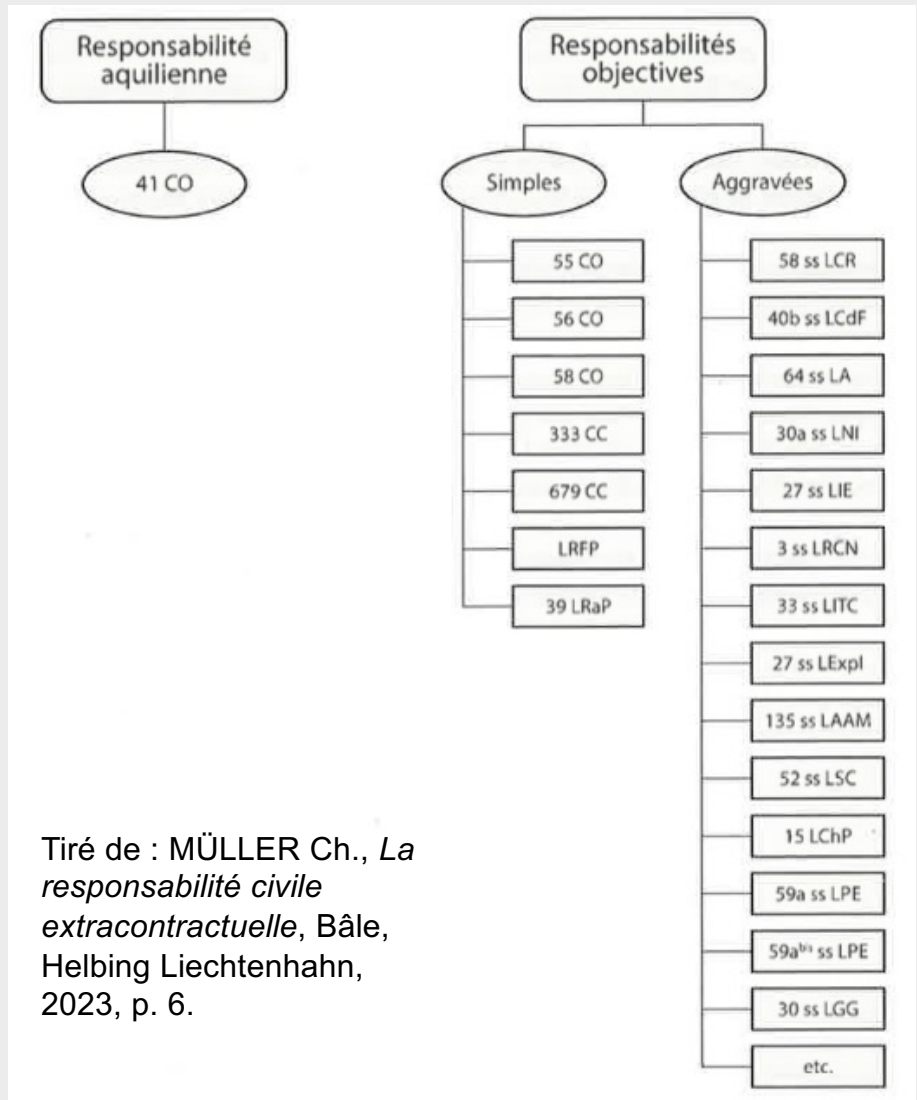
## Exercice : les difficultés rencontrées par les élèves dans la résolution de cas en RC

- Voici un cas en RC que des élèves ont résolu en groupes.
- Analysez les productions des groupes pour identifier les problèmes rencontrés par les élèves
- Proposez des pistes pour aider les élèves à surmonter ces difficultés.

# Comment distinguer les différents types de responsabilité civile ?



## Se référer à la doctrine



Tiré de : MÜLLER Ch., *La responsabilité civile extracontractuelle*, Bâle, Helbing Liechtenhahn, 2023, p. 6.

**Comment  
trouver les  
règles  
légales  
topiques de  
la RC dans  
l'ordre  
juridique  
suisse ?**



**Maîtriser la table des matières  
du Recueil systématique**

## Droit interne

1	Etat – Peuple – Autorités
2	Droit privé – Procédure civile – Exécution
3	Droit pénal – Procédure pénale – Exécution
4	Ecole – Science – Culture
5	Défense nationale
6	Finances
7	Travaux publics – Energie – Transports et communications
8	Santé – Travail – Sécurité sociale
9	Economie – Coopération technique

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/national.html>

# Comment trouver les règles légales topiques de la RC dans l'ordre juridique suisse ?



## Se référer à la doctrine

Lois générales	Code civil	CC
	Code des obligations	CO
	Loi sur la poursuite pour dettes et la faillite	LP
	Loi sur le droit international privé	LDIP
	Code de procédure civile Code de procédure pénale	CPC
Trafic Transport	Loi sur la circulation routière Loi sur les trolleybus, Convention de la Haye	LCR
	Loi sur les chemins de fer Loi sur les installations à câbles	LCdF
	Loi sur la navigation intérieure	LNI
	Loi sur le transport de voyageurs Loi sur le transport de marchandises	LTV
	Loi sur l'aviation Ordonnance sur l'aviation, Ordonnance sur le transport aérien	LA
Installations Substances	Loi sur les installations électriques	LIE
	Loi sur les installations de transport par conduites	LITC
	Loi sur la responsabilité civile en matière nucléaire	LRCN
	Loi sur la radioprotection	LRaP
	Loi sur les explosifs	LExpI
	Loi sur les ouvrages d'accumulation	LOA
	Loi sur la protection de l'environnement Loi sur la protection des eaux	LPE
Activités à risques Produits	Loi sur la chasse Loi sur la pêche	LChP
	Loi sur la responsabilité du fait des produits	LRFP
	Loi sur les voyages à forfait	LVF
	Loi sur les placements collectifs	LPCC
	Loi sur la signature électronique	SCSE
	Loi sur le génie génétique Loi sur l'analyse génétique humaine	LGG
	Loi relative à la recherche sur l'être humain Ordonnance relative à la recherche sur l'être humain, Ordonnance sur les essais cliniques	LRH
Etat Aide aux victimes	Loi sur la responsabilité (de la Confédération) LFINMA, Loi sur l'organisation de la poste, Loi sur les épidémies	LRCF
	Loi sur l'armée Loi sur le service civil, Loi sur la protection de la population	LAAM
	Loi sur l'aide aux victimes	LAVI
Assurances	Loi sur le contrat d'assurance	LCA
	Loi sur la partie générale du droit des assurances sociales	LPGA



Se référer à la doctrine

Comment  
trouver les  
conditions  
d'applications  
des règles  
légalés  
topiques ?

Schéma 8 : Conditions de la responsabilité du détenteur d'animaux

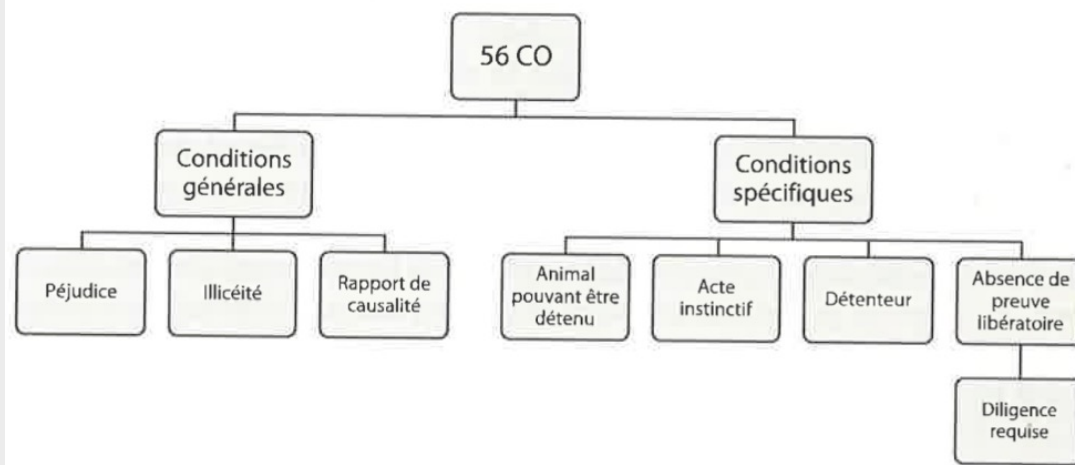


Schéma 9: Conditions de la responsabilité du propriétaire d'ouvrage

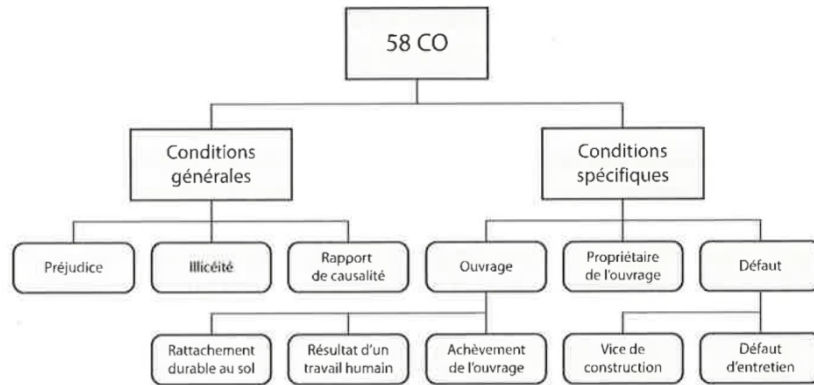


Schéma 10: Conditions de la responsabilité du chef de famille

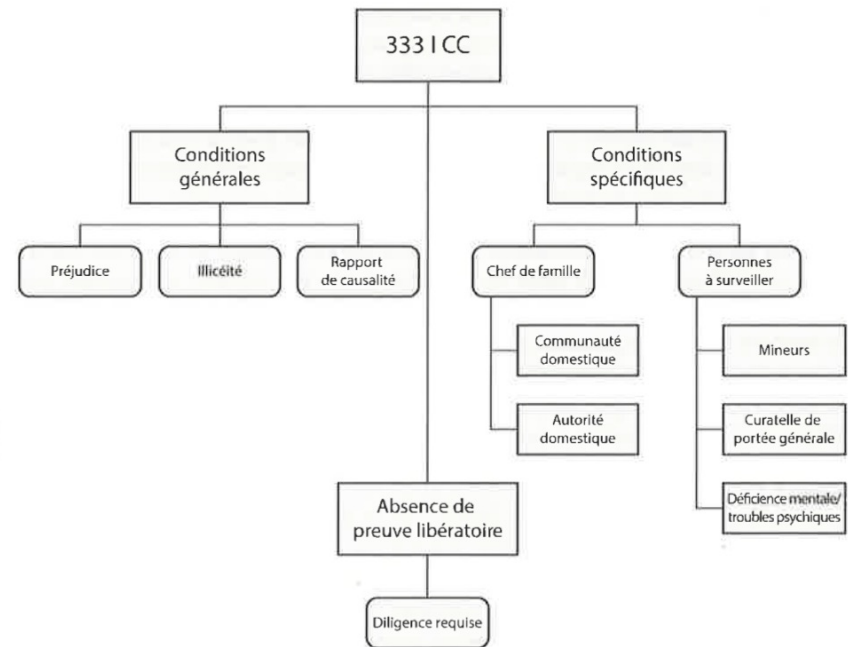
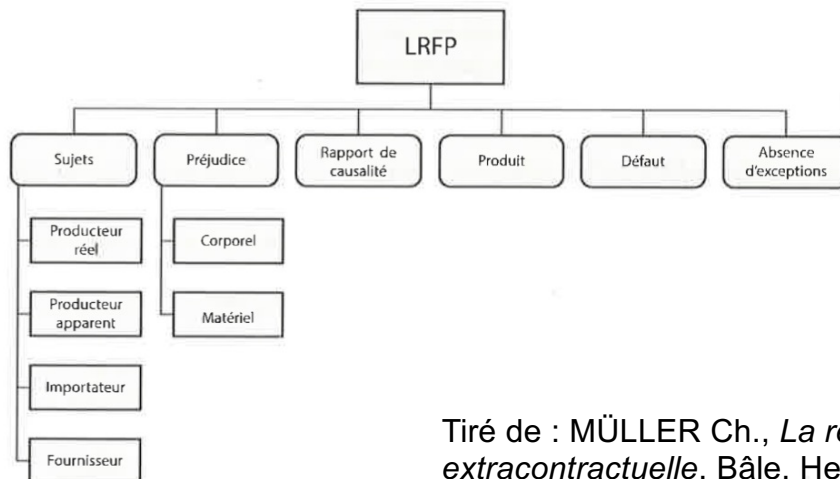


Schéma 12: Conditions de la responsabilité du fait des produits



Tiré de : MÜLLER Ch., *La responsabilité civile extracontractuelle*, Bâle, Helbing Liechtenhahn, 2023

# L'IA et des outils numériques pour résoudre des cas

## Utiliser l'IA pour une séquence sur la RC ?

- Pour nous aider à planifier la séquence
- Pour rechercher et résumer la doctrine sur ce thème
- Pour créer des cas et pour proposer des solutions aux cas
- Pour faire travailler les élèves avec l'IA afin de développer de nouveaux savoir-faire et compétences

# Exercice

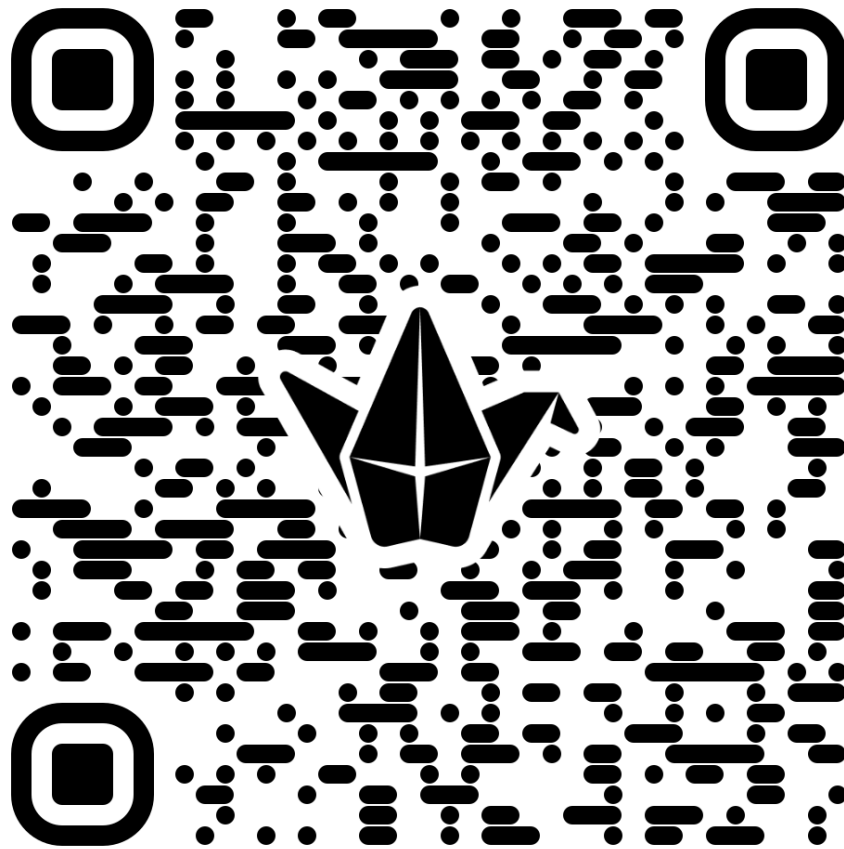
Vous formez des groupes avec un ordinateur par groupe.

Le propriétaire de l'ordinateur clique sur un des 3 liens qui vous renvoient à un cas de RC à résoudre.

Chaque groupe tente de résoudre le cas reçu en utilisant le RS en ligne.

Le propriétaire inscrit sur le formulaire en ligne les réponses du groupe.

# Exercice : Des outils numériques pour résoudre des cas en droit ?



Quels sont les **avantages** et les **inconvenients** de l'utilisation des outils numériques / de l'IA par les élèves ?

# Les principaux apports des outils numériques dans la résolution de cas

1. *Favoriser une pratique ludique ?*
2. Utiliser le RS en ligne et accéder à toutes les règles légales
3. Aider à la lecture de la règle légale
4. Mettre en évidence la structure du raisonnement
5. Favoriser une démarche critique et réflexive
6. Garder des traces des productions de tous les élèves, et même des statistiques
7. ...

# Des scénarios pour enseigner la RC par la résolution de cas

## Exercice : planifier un cours sur la responsabilité civile basé sur la résolution de cas

- À partir de la liste des cas donnés, imaginez le scénario d'une séquence d'enseignement basée sur la résolution de petits cas (mais pas le scénario classique : je donne la théorie, puis on fait les cas !)
- Décrivez ce scénario sur la feuille remise (en mentionnant les modifications éventuelles apportées aux cas et le déroulement de la séquence)

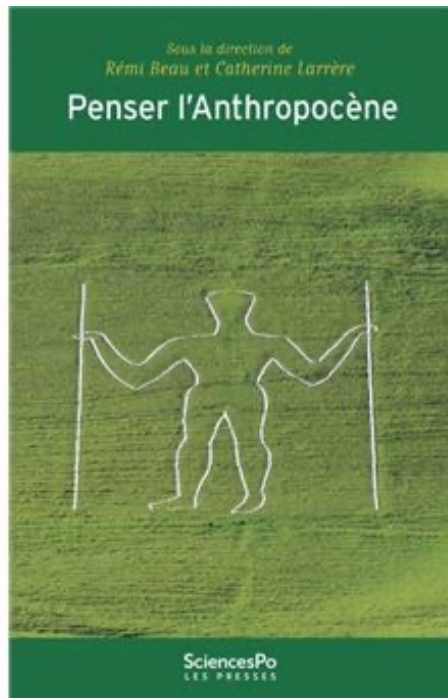
# Une proposition de séquence construite sur la résolution de petits cas pratiques...

1. Préparation d'un document de cours proposant différents petits cas de RC tirés de la vie quotidienne (ou professionnelle) des élèves (vidéos de La Mobilière, articles de presse ou données inventées par l'enseignant)
2. Formation de différents groupes et distribution des cas : chaque groupe reçoit des cas relevant d'un type particulier de responsabilité avec la/les règle/s légale/s topique/s
3. Résolution des cas en groupes en établissant les syllogismes (en insistant sur la précision de la rédaction de la majeure !)
4. Composer des intergroupes réunissant des spécialistes des différentes responsabilités, puis identifier les conditions communes et les conditions particulières des différentes responsabilités (sous forme d'un tableau à remplir)
5. Mise en commun et analyse des propositions des groupes
6. Synthèse de l'enseignant sur les différents types de responsabilités (schéma récapitulatif) et retour sur les solutions des différents cas
7. Exercices d'application avec les autres petits cas en faisant en sorte que chaque élève puisse analyser différents types de responsabilité civile

# **Le droit de la responsabilité civile face aux défis de l'anthropocène**

## Les limites du système de la RC pour relever les enjeux de durabilité

- Un droit fondé sur une vision anthropocentrique et contractualiste
- Un droit incapable d'appréhender la *violence matérielle* (préjudice personnel vs destruction écologique)
- Une causalité juridique ne tenant pas compte des pluralités d'acteurs, des causes multiples et transnationales
- Un droit commercial tout puissant qui pénalise les Etats réglementant la protection de la nature
- Un droit réactif et compensatoire dont la dimension préventive est faible



## Chapitre 24

# Violence matérielle et droit<sup>1</sup>

Bronwyn Lay

**L**es sites écocidaire jonchent la planète. Ils sont porteurs d'une vérité universelle dénuée de toute ambiguïté et qui attend sa transposition dans le droit : l'humanité a besoin pour exister d'un habitat et d'une matérialité. Face à des dommages et à des destructions écologiques d'une telle ampleur, la myopie jurisprudentielle qui fait réponse à cette réalité universelle a pour première conséquence d'immobiliser le droit à la croisée des chemin

**Pour en  
savoir plus**

Trois ouvrages de référence en droit de la responsabilité civile

- WERRO F., *La responsabilité civile*, Berne, Stämpfli, 2025.
- MÜLLER Ch., *La responsabilité civile extracontractuelle*, Bâle, Helbing Lichtenhahn, 2023.
- KELLER A., *Dispositions de responsabilité civile*, Berne, Stämpfli, 2024.